



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB  
Feuille officielle suisse du commerce FOSC  
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC  
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale  
**Date de publication:** SHAB 19.05.2023  
**Date de fin de visibilité prévue:** 19.11.2023  
**Numéro de publication:** UP04-0000005296

**Entité de publication**  
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA), Chemin des Ancelles 5, 1170 Aubonne

## **Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA)**

**Organisation concernée:**  
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA)  
CHE-105.733.725  
Chemin Lucien Chevallaz 5  
1170 Aubonne

**Indications concernant l'assemblée générale:**  
22.06.2023, 17:00 heures, salle polyvalente, Grand'Rue 54, 1176 Saint-Livres

**Texte d'invitation/ordre du jour:**  
Se référer à l'ordre du jour en annexe.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'

**Assemblée générale ordinaire de la  
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA)**

qui se tiendra le **jeudi 22 juin 2023 à 17h00 à la salle polyvalente, Grand'Rue 54, 1176 Saint-Livres.**

**Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

**1. Rapport du Conseil d'administration**

**2. Rapport de la Direction**

**3. Rapport de l'organe de révision**

**4. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2022**

Proposition

Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2022.

**5. Emploi du bénéfice résultant du bilan**

Proposition

- Versement d'un
  - Dividende de CHF 5.- aux 20'000 actions nominatives de série A de CHF 50.- nominal ;
  - Dividende de CHF 50.- aux 8'000 actions nominatives de série B de CHF 500.- nominal ;
- Report à nouveau du solde.

**6. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**

Proposition

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et à la Direction.

**7. Elections statutaires**

**7.1. Réélection au Conseil d'administration**

Proposition

Réélection de M. Philippe Durr en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

**7.2. Election au Conseil d'administration**

Proposition

Election de M. Josselin Meylan en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Explications

Afin de succéder à M. Eric Muller, administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2023 et n'ayant pas souhaité se représenter pour un nouveau mandat, le Conseil d'administration propose d'élire M. Josselin Meylan pour un mandat statutaire de 4 ans.



Enfant d'Aubonne, Monsieur Josselin Meylan, né en 1990, est consultant en stratégie dans une grande entreprise internationale. Ses études à l'Université de Saint-Gall et les expériences acquises dans diverses fonctions exercées en Suisse et dans la Silicon Valley font de lui un expert en stratégie d'entreprise et finance, mais aussi en développement de l'innovation. Il voue, en outre, une véritable passion pour la technologie. Monsieur Meylan connaît finement le tissu local grâce à ses engagements pour la région. Il a notamment été Conseiller communal à la commune d'Aubonne (législature 2011-2016) et fondateur et président d'Albona Festival. Monsieur Meylan apporte à la SEFA, en particulier, un regard jeune et neuf représentant la nouvelle génération, ainsi que des compétences complémentaires dans les domaines de l'innovation et des nouvelles technologies dont le Conseil d'administration souhaite s'étoffer pour répondre aux objectifs de la stratégie d'entreprise.

### 7.3. Réélection de l'organe de révision

#### Proposition

Réélection de la société KPMG SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2023.

### 8. Propositions individuelles

Les propositions individuelles doivent parvenir au Conseil d'administration, par écrit, à l'adresse de la société, au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale.

Le rapport de gestion, les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022, sont à la disposition des actionnaires au siège de la société à Aubonne (sur rendez-vous) et sur le site internet de l'entreprise <https://www.sefa.ch/entreprise/presentation/rapport-annuel>, à partir du 25 mai 2023. Une version papier de ces documents peut être obtenue par les actionnaires qui en font la demande par écrit (courrier électronique : [c.cardoso@sefa.ch](mailto:c.cardoso@sefa.ch) ou courrier postal au siège de la société).

Chaque actionnaire empêché de participer à l'assemblée peut se faire représenter par un autre actionnaire ou un tiers, au moyen d'une procuration signée (voir carte d'admission). Il est également possible de signer la procuration en blanc et de la retourner au siège de la société. Vos droits de vote seront alors exercés dans le sens des propositions du Conseil d'administration.

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 22 mai 2023, pourront exercer leur droit de vote à l'assemblée.

La feuille de présence sera établie dès 16h00 ; elle sera clôturée à 16h45 précises.

Société Electrique des Forces  
de l'Aubonne SA (SEFA)  
Pour le Conseil d'administration :

Jean-Marie Surer, Président  
Claudia Cardoso, Secrétaire

